

*Compte rendu des visioconférences avec la DGESCO du 22 mars et 12 avril 2021
Par Anne GRUSS JARSAILLON le 24 /04/2021*

Création d'une unité facultative relative au secteur sportif dans certains Baccalauréats Professionnels

Objet : Projet de note de service de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)

Objectifs visés : favoriser l'emploi dans les métiers du sport, en complément de la Mention Complémentaire Animation et Gestion dans le Secteur Sportif (MC AG2S)

Date de mise en place : rentrée de septembre 2021

Public éligible : les élèves volontaires de 1 Bac Pro des 6 Bac Pro suivants (puis un déploiement progressif) :

- 1- Assistance à la Gestion des Organisations et leurs Activités (AGOrA)
- 2- Métiers du Commerce et de la Vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial
- 3- Métiers du Commerce et de la Vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'espace commercial
- 4- Métiers de l'accueil
- 5- Métiers de la sécurité
- 6- Animation Enfance et Personnes Âgées (AEPA)

Intérêt : acquisition des Unités Capitalisables UC1 et UC2 du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de L'Education Populaire et du Sport).

UC1 : Encadrement Tout Public

UC2 : Mise en œuvre d'un projet Animation

Ces sections intègrent déjà tout ou partie des enseignements liés aux UC1 et UC2 du BPJEPS

Seules les UC3 et UC4 resteront à acquérir pour la majorité des Bacs Pro concernés

Une exception de taille pour le Bac Pro AEPA (Animation Enfance et Personnes Âgées), dont les UC1, UC2 et UC4 du BPJEPS seraient accordées de droit, hors unité facultative

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation « Loisirs tous publics » et « Animation sociale »

Finalité : orienter les élèves de ces sections vers les métiers du sport

Établissements concernés : 2 à 4 établissements, privés et publics confondus, choisis par le Recteur dans chaque académie, soit une centaine en tout.

La présence d'une Section Sportive Scolaire, la présence de la Mention Complémentaire option Sport, constituent des atouts supplémentaires dans le choix du Lycée.

Pour l'instant, 34 Établissements dans 11 Académies ont été choisis.

Chaque Académie engagera une réflexion sur le potentiel régional.



Les frais liés à la licence de l'Association Sportive Scolaire (ASS) seraient pris en charge par l'établissement, pour les élèves ayant choisi l'option car il leur faudra justifier de 3h/semaine d'investissement dans une Association Sportive Scolaire de type UNSS, USEP, UGSEL...

Construction du parcours : corrélé à un Projet d'établissement, intégration de l'enseignement via la Co-intervention, le Chef d'œuvre, l'Accompagnement Personnalisé...

Des professeurs référents, nommés par l'Académie, coordonneront ce parcours. Les enseignements d'EPS, de PSE et d'éco-gestion ou d'éco-droit seront particulièrement mobilisés.

Un parcours M@gistère sera créé pour accompagner la formation des enseignants.

Évaluation : CCF sous la forme d'un dossier et d'une soutenance orale de restitution
L'oral se décomposerait en deux parties : le Chef d'œuvre et l'Unité facultative sport
Le Chef d'œuvre pourrait porter sur un projet d'événementiel ou d'animation
La condition d'obtenir au moins 12/20 en EPS et au moins 10/20 à l'unité facultative permettrait la validation des UC1 et UC2 du BPJEPS pour les Bacs Pro éligibles sus nommés, sauf pour le Bac Pro AEPA, pour lequel ces UC seraient acquises de droit.

Débouchés : Métiers de l'accueil dans une structure sportive, Métiers du commerce et de la vente dans une entreprise commercialisant des articles de sport, Métiers liés au développement d'activités sportives ou à l'animation sportive ou de loisirs

L'offre d'emploi est forte dans les métiers du sport d'après l'Inspecteur Général Bernard ANDRÉ, notamment dans les :

Collectivités locales, Associations sportives, Magasins de sport, Bases de loisirs, CSE d'entreprises
Sachant qu'une partie des PFMP (4 semaines pour le Bac Pro AEPA et 6 semaines pour les autres) devra se dérouler dans le secteur sportif, ces structures constitueraient des possibilités d'accueil

Continuité : En 2022, il est prévu la création d'un Baccalauréat professionnel « Métiers du Sport ». L'idée est de viser la bi-qualification Bac Pro + BPJEPS

Pistes de réflexion envisagées : ouverture d'un BTS et licence pro métiers du sport

Documents disponibles et à venir : projet d'arrêté, référentiel, définition des épreuves, note de service et document d'accompagnement...

Un guide pédagogique est disponible dès avril sur : <https://eduscol.education.fr/eps>

Interlocuteurs de la DGESCO, Mmes M. PRADEILLES-DUVAL, C. VIEILLARD et M. B. ANDRÉ